

CFC 285.1 - Peinture / Bâtiment G / Ateliers**CONDITIONS GENERALES**

Par l'apposition de sa signature, l'entrepreneur déclare accepter les Conditions Générales du Contrat d'Entreprise FMB/FAI/DCTI et a pris connaissance du prélevement d'un compte prorata de 1.7% sur tous les travaux effectués. L'entrepreneur déclare s'être effectivement rendu sur place pour se rendre compte "de visu" des travaux qu'il exécutera.

Il déclare également avoir pris connaissance des conditions de la présente soumission de s'être informé en consultant les plans établis par l'architecte et l'ingénieur du type de construction qu'il s'engage à réaliser pour le Maître de l'Ouvrage.

L'exécution des travaux sera conforme aux normes SIA y relatives, en particulier à la norme SIA 118 "Conditions générales pour l'exécution des travaux de constructions".

Le tri et l'évacuation des déchets de chantier de l'entreprise reste de la responsabilité de l'entreprise.

Toutes les quantités du présent descriptif sont en dimensions réelles, les plus-values éventuelles pour exécutions spéciales selon la norme SIA y relative, sont à intégrer dans les prix unitaires.

Il appartiendra à la DT lors de l'adjudication, et sous réserve des ordres du Maître de l'ouvrage, de convenir éventuellement d'une exécution à forfait. En cas de proposition d'un forfait l'entreprise devra expressément stipulé qu'elle a vérifié les quantités de la soumission pour donner son accord.

L'entrepreneur joindra en annexe une attestation MULTIPACK valable de la CAISSE DE COMPENSATION.

Le Maître de l'Ouvrage se réserve le droit de supprimer ou d'augmenter tout ou partie des articles de la présente soumission sans que l'entreprise puisse se prévaloir d'un quelconque dédommagement.

L'entrepreneur s'engage irrévocablement à appliquer et respecter le plan d'évacuation des eaux de chantier, selon SIA 431 et a fournir et remplir tous documents officiels demandés par les autorités compétentes. Il est seul responsable des conséquences de son non-respect.

CFC 285.1 - Peinture / Bâtiment G / Ateliers				
CONDITIONS GENERALES				
L'entrepreneur est seul responsable de la filière d'évacuation des déchets, quelle que soit leur nature.				
L'entrepreneur prendra toute disposition pour garantir la bonne exécution des travaux, il veillera particulièrement au respect des normes de sécurité, notamment celles éditée par la SUVA.				
Les normes SIA faisant foi, les écarts dimensionnels doivent être constatés avant l'exécution des travaux et soumis à la direction des travaux pour vérification.				
CONDITIONS PARTICULIERES				
Les travaux mis en soumission concernant la fourniture et pose de peinture pour les ateliers du bâtiment G du CAM Centre Artisanal des Moulières à Satigny.				
1	Installation de chantier			
L'installation de chantier doit être conforme aux exigences du service de sécurité, de la police et des normes régissant la matière.				
L'entrepreneur doit prévoir dans son offre une installation complète de chantier (zones de stockages nécessaires, les bennes, etc..).				
Installation spéciale de chantier comprenant tous les équipements, outillages et matériels nécessaires à la bonne exécution des travaux de l'entreprise de charpente en bois y compris les ponts de travail mobiles et fixes, barrières de sécurité selon prescriptions de la CNA, passerelles, escaliers provisoires, signalisations etc....(montage, démontage, transport aller-retour, entretien, tout déplacement en cours de travaux et repli en fin de chantier) selon normes en vigueur à la date de signature de la présente soumission.				
Remarque importante: La DT se réserve le droit d'interrompre les travaux en cours en tout moment pour des raisons d'exploitation du site si nécessaire. Les chemins d'accès au chantier seront défini par la DT. Toutes les mesures de protection des locaux et des installations en place seront compris dans les prix unitaires proposés.				
Base de vie				
Le MO mettra à disposition une zone dans un bâtiment existant pour les ouvriers et le matériel. Il mettra également à disposition des sanitaires.				

CFC 285.1 - Peinture / Bâtiment G / Ateliers

CONDITIONS GENERALES**Eau et électricité**

Sont mise à disposition par le MO. Les tableaux provisoires et points d'eau originels sont mis à disposition par l'électricien et le sanitaire du MO. Les raccordements nécessaires à l'organisation du chantier sont à la charge de l'entreprise.

Engins de chantier

Fourniture, transport aller-retour, montage et démontage, entretien, repli en fin de chantier et location de tout engin de chantier nécessaire à la bonne exécution des travaux décrits dans la présente soumission, y c conducteur(s) pour la durée du chantier.

Moyens de levage

Dans le cas de nécessité d'une grue, prévoir un camion grue ou similaire.

Déchets

Nettoyage hebdomadaire du chantier et évacuation des déblais doit être assuré par l'entreprise.

Gestion et tri des déchets, travaux comprenant la fourniture par l'entreprise de bennes, y c transports et taxes de décharge.

TRAVAUX EN REGIE (prix indicatifs, non comptabilisés)

Travaux en régie contrôlée

Tarif horaire peintre

h.

-.-

Tarif horaire manœuvre

h.

-.-

Bâtiment G, Peinture sur parois

Les préparations des supports est incluse dans les prix unitaires.

1 Total installation chantier

2 **ATELIER G1_G2**

PEINTURE DISPERSION**Application sur plaques de plâtre cartonnée intérieur**

Peinture dispersion mate blanche
Ponçage, dépoussiérage, 1 couche de fond et 2 couches de peinture dispersion mate.
Support: Plaques de plâtre cartonnée

Total

m2

300

TOTAL PEINTURE DISPERSION

CFC 285.1 - Peinture / Bâtiment G / Ateliers				
CONDITIONS GENERALES				
PEINTURE EMAIL SATINEE DANS LES SANITAIRES				
Application sur plaques de plâtre hydrofuge				
Ponçage, dépoussiérage, 1 couche de fond et 2 couches de peinture émail satinée. Bande de 2.00 m au-dessus du carrelage Support: Plaques de plâtre hydrofuge				
Total	m2	75		
2	TOTAL PEINTURE ATELIER G1_G2			
3	ATELIER G3			
PEINTURE DISPERSION				
Application sur plaques de plâtre cartonnée intérieur				
Peinture dispersion mate blanche Ponçage, dépoussiérage, 1 couche de fond et 2 couches de peinture dispersion mate. Support: Plaques de plâtre cartonnée				
Total	m2	135		
TOTAL PEINTURE DISPERSION				
PEINTURE EMAIL SATINEE DANS LES SANITAIRES				
Application sur plaques de plâtre hydrofuge				
Ponçage, dépoussiérage, 1 couche de fond et 2 couches de peinture émail satinée. Bande de 2.00 m au-dessus du carrelage Support: Plaques de plâtre hydrofuge				
Total	m2	20		
3	TOTAL PEINTURE ATELIER G3			

CFC 285.1 - Peinture / Bâtiment G / Ateliers				
CONDITIONS GENERALES				
4	ATELIER G4			
PEINTURE DISPERSION				
Application sur plaques de plâtre cartonnée intérieur				
Peinture dispersion mate blanche Ponçage, dépoussiérage, 1 couche de fond et 2 couches de peinture dispersion mate. Support: Plaques de plâtre cartonnée				
Total	m2	170		
TOTAL PEINTURE DISPERSION				
PEINTURE EMAIL SATINEE DANS LES SANITAIRES				
Application sur plaques de plâtre hydrofuge				
Ponçage, dépoussiérage, 1 couche de fond et 2 couches de peinture émail satinée. Bande de 2.00 m au-dessus du carrelage Support: Plaques de plâtre hydrofuge				
Total	m2	45		
4	TOTAL PEINTURE ATELIER G4			
ATELIER G6				
PEINTURE DISPERSION				
Application sur plaques de plâtre cartonnée intérieur				
Peinture dispersion mate blanche Ponçage, dépoussiérage, 1 couche de fond et 2 couches Support: Plaques de plâtre cartonnée				
Total	m2	135		
TOTAL PEINTURE DISPERSION				

CFC 285.1 - Peinture / Bâtiment G / Ateliers				
CONDITIONS GENERALES				
PEINTURE EMAIL SATINEE DANS LES SANITAIRES				
Application sur plaques de plâtre hydrofuge				
Ponçage, dépeussierage, 1 couche de fond et 2 couches				
Bande de 2.00 m au-dessus du carrelage				
Support: Plaques de plâtre hydrofuge				
Total	m2	20		
5	TOTAL PEINTURE ATELIER G6			
RECAPITULATION				
1	INSTALLATION DE CHANTIER			
2	ATELIER G1-2			
3	ATELIER G3			
4	ATELIER G4			
5	ATELIER G6			
MONTANT TOTAL BRUT HT (montant à reporter sur la page de garde)				